



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

REGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNE DE SAINT GREGOIRE

N° 2014-9

1^{ère} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL

3^{ème} partie : ARRETES PRIS EN VERTU DES POUVOIRS PROPRES DU MAIRE

Du 1^{er} au 30 Septembre 2014

Date d'édition du recueil : 22/10/2014

Les articles L. 2121-24 et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de créer un Recueil des Actes Administratifs.

Le présent Recueil comporte les dispositifs des actes à caractère réglementaire adoptés par la commune (délibérations du Conseil, décisions du Maire statuant par délégation du Conseil, etc...)

Le texte intégral des décisions peut être consulté en Mairie :

Hôtel de Ville
35 762 Saint Grégoire

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des services

De surcroit, les actes qui figurent au présent recueil peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Saint Grégoire, à l'adresse suivante :

<http://www.saint-gregoire.fr/>

(Menu « Citoyenneté », « Les Délibérations »)

Sommaire

Délibérations du Conseil	Pages 4
Décisions du Maire statuant par délégation du Conseil	Pages 5 à 17
Arrêtés pris en vertu des pouvoirs propres du Maire	Pages 18 à 19

1ère partie

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de Conseil Municipal

2^{ème} partie

**DECISIONS DU MAIRE STATUANT
PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Renonciations à préemptions

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
DC 014.108	02/09/2014	Non préemption BLAY LEPORT - 7 allée de la Belle Ourme
DC 014.109	02/09/2014	Non préemption EVRAS - 16 rue des Omblées
DC 014.110	02/09/2014	Non préemption EON - 2 rue des Redones
DC 014.111	02/09/2014	Non préemption TRANCHANT - 4 rue de Brocéliande
DC 014.112	02/09/2014	Non préemption CRCAM 35 1 bis rue Alphonse Milon
DC 014.118	05/09/2014	Non préemption GOUGEON - 2 rue Charles Nicolle
DC 014.120	16/09/2014	Non préemption CHOMETTE - 57 rue François Mauriac
DC 014.124	24/09/2014	Non préemption MARTINEZ - 11 rue de la Peupleraie
DC 014.132	30/09/2014	Non préemption DUFEU - Bel Air
DC 014.133	30/09/2014	Non préemption BEGEL - 8 rue de l'Abbé Pierre
DC 014.134	30/09/2014	Non préemption LE GARS - 2 allée Jules Romain
DC 014.141	30/09/2014	Non préemption LORANDEL - Les Hautes Ruelles

Autres décisions

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
DC 014.119	12/09/2014	Concession de terrain cimetière communal emplacement 38 bis / E : Mme Marcelle MARIAULT
DC 014.121	19/09/2014	Convention d'occupation précaire ROBIN - 11 rue Alphonse Milon
DC 014.123	19/09/2014	Concession cinéraire cimetière communal emplacement 43 / F : Mme Valérie LIOPE
DC 014.125	29/09/2014	Concession cinéraire cimetière communal emplacement 69 bis / E : Mme Laurence GOUPIL

DC 014.113

Du 03/09/2014

Objet : PREEMPTION – LE CORGUILLE ORINEL



Service Aménagement et Urbanisme
DIA n° 60-2014

**DECISION
ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION**

Nous, Maire de la Commune de Saint Grégoire,

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210.1, L.211.1 et suivants, les articles L.213.1 et suivants, les articles R.211.1 et suivants ainsi que les articles R.213.1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2009 instaurant le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2009 instaurant le Droit de Prémption Urbain Renforcé dans certains secteurs de la Commune (centre ville élargi, zone d'activités du Pontay, ZAC du Champ Daguet, Maison Blanche, zone d'activités Nord, la Brosse),

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 07 avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme et mentionnés ci-dessus,

VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 04 juillet 2014, reçue en Mairie de Saint Grégoire le 07 juillet 2014, enregistrée sous le numéro 60-2014, par laquelle l'office notarial de LIFFRE nous informe de l'intention de ses clientes, Madame Rose LEVRELLE, veuve de Monsieur Louis LECORGUILLE et Madame Martine LECORGUILLE, épouse de Monsieur Rémy ORINEL, de vendre les biens dont elles sont propriétaires, situés à Saint-Grégoire 11 rue de Brocéliande, cadastrés section AP N° 49, d'une superficie de 587 m², pour le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €),

Vu l'évaluation de France Domaines en date du 29 août 2014,

Considérant que les biens, objets de la présente Déclaration d'Intention d'Aliéner, sont situés à proximité de la place Gilles GRASLAND, dans un secteur stratégique où la Ville de Saint-Grégoire a engagé depuis maintenant plusieurs mois des études de requalification des espaces publics et de réaménagement du centre bourg.

Considérant que ces études ont pour objectif la mise en valeur du centre-ville notamment par la requalification des voiries et le développement des modes de déplacement doux ou encore le renforcement de l'axe piéton allant de la Poste à l'Église, en direction du canal.

Considérant que ce travail de mise en valeur du centre bourg doit permettre de renforcer son identité et son attractivité, notamment par l'amélioration de la liaison entre deux pôles importants du centre-ville : le centre commercial de la Forge et le centre historique, les biens objets de la présente décision étant situés dans l'axe entre ces deux polarités.

Considérant qu'afin de permettre la réalisation de ces aménagements et de ne pas remettre en cause les études rappelées ci-dessus, il est nécessaire pour la Ville de Saint-Grégoire de se porter acquéreur des biens, objets de la présente Déclaration d'Intention d'Aliéner et situés sur une voie structurante que représente la rue de Brocéliande.

DECIDE

Article 1 :

La Commune de Saint-Grégoire offre d'acquérir par voie de préemption les biens situés à Saint-Grégoire, 11 rue de Brocéliande, cadastrés section AP N° 49, d'une superficie de 587 m², appartenant à Madame Rose LEVRELLE, veuve de Monsieur Louis LECORGUILLE et Madame Martine LECORGUILLE, épouse de Monsieur Rémy ORINEL.

Article 2 :

La préemption est réalisée aux prix et conditions proposées, soit **250 000 € (deux cent cinquante mille euros)**

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés et un extrait sera affiché.
Elle sera notifiée :

- au mandataire mentionné à la rubrique H de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, la SCP de Maîtres GATEL et TEXIER, Notaires à LIFFRE, 4 av. de la Forêt, BP 54129, 35340 LIFFRE
- Aux propriétaires concernées, Madame Rose LEVRELLE, veuve de Monsieur Louis LECORGUILLE demeurant 11 rue de Brocéliande, 35760 SAINT-GREGOIRE et Madame Martine LECORGUILLE, épouse de Monsieur Rémy ORINEL, demeurant 12 rue des Marronniers, 35235 THORIGNE FOUILLARD
- Aux acquéreurs évincés, SAS GROUPE ARC, demeurant 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz, 35000 RENNES.

Article 4 :

La présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine.

Fait à Saint Grégoire, le / 3 SEP. 2014

Le Maire
Pierre BRETEAU



DC 014.122

Du 22/09/2014

Objet : Modification de l'arrêté n° 014-108 / Activités Enfance-Jeunesse / Année scolaire 2014-2015 / Actualisation des tarifs

Le Maire de la Commune de ST GREGOIRE,

VU l'article L 2122-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Maire peut fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014, donnant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22-2 précité, de fixer dans tous les cas les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

CONSIDERANT qu'il revient d'actualiser les tarifs pour les activités enfance-jeunesse relatifs à l'année scolaire 2014-2015.

Article 1 :

Les tarifs pour les activités enfance-jeunesse relatifs à l'année scolaire 2014-2015, applicables dès le 01er septembre 2014, sont fixés comme suit :

Le périscolaire de l'Ecole Paul Emile Victor

REPAS SCOLAIRE	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1a	0	139	70.00%	1.55 €
Tranche 1b	140	279	65.00%	1.80 €
Tranche 1c	280	364	60.00%	2.06 €
Tranche 1d	365	550	55.00%	2.32 €
Tranche 2	551	800	45.00%	3.33 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	3.94 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	4.54 €
Tranche 5	> 1200		15.00%	5.15 €

Garderie matin (forfait une unité : 7h30-8h30)	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014- 2015
Tranche 1	0	550	55.00%	0.68 €
Tranche 2	551	800	45.00%	0.83 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	0.98 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	1.13 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	1.28 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	1.50 €

Garderie soir (forfait à l'unité : 1^{ère} unité : 16h30 – 17h45 ; 2^{nde} unité 17h45-18h45)	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014- 2015
Tranche 1	0	550	55.00%	0.73 €
Tranche 2	551	800	45.00%	0.89 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	1.06 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	1.22 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	1.38 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	1.62 €

L'ALSH "Le Jardins des Loisirs"

ALSH Repas	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	2.73 €
Tranche 2	551	800	45.00%	3.33 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	3.94 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	4.54 €
Tranche 5	> 1200		15.00%	5.15 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	6.06 €

ALSH 1 j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	6.25 €
Tranche 2	551	800	45.00%	7.63 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	9.02 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	10.41 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	11.80 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	13.88 €

ALSH 1/2 j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	4.02 €
Tranche 2	551	800	45.00%	4.92 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	5.81 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	6.71 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	7.60 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	8.94 €

ALSH - Atelier 1j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	8.10 €
Tranche 2	551	800	45.00%	9.90 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	11.70 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	13.50 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	15.30 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	18.00 €

ALSH Atelier 1/2j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	4.50 €
Tranche 2	551	800	45.00%	5.50 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	6.50 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	7.50 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	8.50 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	10.00 €

ALSH Stage 1j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	9.00 €
Tranche 2	551	800	45.00%	11.00 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	13.00 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	15.00 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	17.00 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	20.00 €

ALSH Stage 1/2j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	5.40 €
Tranche 2	551	800	45.00%	6.60 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	7.80 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	9.00 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	10.20 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	12.00 €

Sortie Exceptionnelle - ALSH	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	27.00 €
Tranche 2	551	800	45.00%	33.00 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	39.00 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	45.00 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	51.00 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	60.00 €

Le Pass'age

Passage - Atelier 1j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	7.65 €
Tranche 2	551	800	45.00%	9.35 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	11.05 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	12.75 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	14.45 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	17.00 €

Passage - Atelier 1/2j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	4.05 €
Tranche 2	551	800	45.00%	4.95 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	5.85 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	6.75 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	7.65 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	9.00 €

Passage - Stage 1j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	8.55 €
Tranche 2	551	800	45.00%	10.45 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	12.35 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	14.25 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	16.15 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	19.00 €

Passage - Stage 1/2j	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	4.50 €
Tranche 2	551	800	45.00%	5.50 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	6.50 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	7.50 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	8.50 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	10.00 €

Sortie Exceptionnelle - Passage	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Tranche 1	0	550	55.00%	27.00 €
Tranche 2	551	800	45.00%	33.00 €
Tranche 3	801	1050	35.00%	39.00 €
Tranche 4	1051	1200	25.00%	45.00 €
Tranche 5	> 1 200		15.00%	51.00 €
Tranche 6	Non Grégorien		0.00%	60.00 €

Restauration Adulte

REPAS Adulte	Plancher QF	Plafond QF	Taux effort	Tarif 2014-2015
Agent	0	0	15.00%	5.15 €
Invité extérieur	0	0	Majoration +25%	7.58 €

Les pénalités de retard

Garderie et ALSH	
Pénalités (par 1/4 d'heure de retard, à partir de 18H45)	4.00 €
Pénalités (par 1/4 d'heure de retard, à partir de 19H00)	20.00 €

Article 2 :

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la commune (notamment aux articles 70631, 7066 et 7067).

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune et le Service Finances seront chargés de l'exécution de la présente décision.

CERTIFIE EXECUTOIRE, le présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

*Fait à SAINT GREGOIRE
Le 22/09/2014*

**Pierre BRETEAU,
Maire**

3^{ème} partie

ARRETES DU MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS PROPRES

Arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres

Date Arrêté	Objet
02/09/2014	Débit de boisson "Temps des Loisirs" M. DESBOIS le 26/09/14
04/09/2014	Travaux Rue d'Houlbert
04/09/2014	Travaux 14,rue Paul Emile Victor
08/09/2014	Zone bleue modificatif
12/09/2014	Main levée Renault mégane AK-383-FX
15/09/2014	Arrêté ouverture centre aquatique
15/09/2014	Arrêté travaux allée des Arvernes
19/09/2014	Travaux ERDF Rue du Champ Marqué-Boulevard Schuman
19/09/2014	Travaux Fibre optique Rue des Petits Champs
24/09/2014	Stationnement réglementé parking Pontay cirque HART
26/09/2014	Arrêté limitation vitesse 50 Km/h
26/09/2014	Arrêté travaux de fauchage sur la commune
26/09/2014	Arrêté travaux rue de la Duchesse Anne
30/09/2014	Bal du 14 Octobre 2014

***Le texte intégral des arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres
est consultable en Mairie.***